



CEA Saclay  
Le mercredi 17mars à18h00

Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives

## **CONFLIT SOCIAL REMUNERATIONS : NOUVELLE PROVOCATION DE L'ÉTAT ET DE LA DIRECTION DU CEA**

L'ensemble des organisations syndicales du CEA constate une nouvelle fois le manque de sérieux des propositions faites par la Direction de l'organisme pour mettre fin à un conflit social entamé l'hiver dernier. Elles appellent l'ensemble des 21500 salariés de l'organisme à **manifester le mardi 22 mars 2022 à Paris**.

Lors de la dernière réunion de négociation du 15 mars 2022, les organisations syndicales ont été informées du geste de l'Etat pour répondre aux revendications des salariés La **direction du CEA, sur autorisation de Bercy propose +0,9 %**, soit en moyenne 30 euros nets mensuels par salarié, dans un contexte d'inflation affichée au-delà de 3%.

Cette mesure est très insuffisante pour les salariés et leurs représentants, qui ne profitent plus d'augmentation générale depuis 2010 et dont le point d'indice est gelé, à l'image de celui de la fonction publique. Soumises aux règles gouvernementales sur les opérateurs de l'Etat, l'ensemble des augmentations sont individualisées pour prendre en compte la charge de travail, la technicité et les compétences de chaque salarié. Aujourd'hui, les augmentations individuelles ne compensent même pas l'inflation pour certaines catégories de personnel.

Les organisations syndicales avaient très tôt proposé un cahier revendicatif basé sur des éléments validés par les salariés. Pour le moment, l'Etat n'octroie que peu de marge de manœuvre pour traiter convenablement un **conflit social qui risque de s'enliser**.

### **Contacts**

**CFDT** : Laurent DELNAUD 07 88 47 76 56

**CGT** : Christophe RATIN 06 01 65 66 01

**CFE/CGC** : Nathalie GAILLARD-BIENFAIT 06 44 16 81 84

**UNSA/SPAEN** : Vincenzo SANZONE 06 78 46 83 82

**CFTC** : Hubert DOUGNAC 07 88 51 30 55

**FO** : Olivier CHAUMONT 06 87 20 55 98